

SYNERGIE MONEGASQUE :

**REACTION FACE A LA REMISE EN QUESTION
DE LA
LEGITIMITE DE LA DIRECTION DES SERVICE
JUDICIAIRES.**

COMMUNIQUE DE PRESSE :

Les membres de SYNERGIE MONEGASQUE tiennent à donner leur position suite à une déclaration concernant la Direction des Services Judiciaires parue dans Nice-Matin le vendredi 10 février 2012.

Ils prônent avec conviction pour la liberté d'expression et le débat d'idée, mais ils considèrent que la limite à ne pas franchir sur ces points est la remise en question des institutions et de leur sens historique.

L'association politique « SYNERGIE MONEGASQUE » fut créée en 2007 sur la base de deux fondements, le respect des institutions et un soutien (qui est plus encore qu'un attachement) indéfectible au Prince Souverain et à sa famille. C'est donc ce qu'elle fait en adhérant vivement aux déclarations du Prince Albert II du samedi 11 février sur la presse et en reconnaissant sans réserve les raisons institutionnelles et constitutionnelles de l'existence de la Direction des Services Judiciaires, ainsi que le respect des fonctions des représentants choisis par le Prince.

Les interprétations juridiques peuvent être débattues dans les commissions adéquates mais il n'est pas opportun

qu'elles soient évoquées publiquement de la sorte...« Il ne faut pas confondre action réformatrice et dérive déformatrice ! A trop vouloir ressembler aux autres, on finit par ne plus être soi même » ; c'est pour cela que SYNERGIE MONEGASQUE continuera à exprimer sa vigilance pour que la Principauté de Monaco conserve sa spécificité dans le cadre du respect des règles internationales.